

Qualité de l'eau à Villeparisis

Dans la carte « Tous polluants » disponible en ligne, le site indique pour les quatre communes de Seine-et-Marne adhérentes au SEDIF (Brou-sur-Chantereine, Chelles, Vaires-sur-Marne et Villeparisis, toutes alimentées par l'usine de Neuilly-sur-Marne), qu'il est déconseillé de boire l'eau pour tout ou partie de la population.



Cette recommandation s'appuie sur les résultats **d'une unique analyse** de l'eau produite à l'usine de Neuilly-sur-Marne le 9 décembre 2024, qui montre la présence de pesticides. Il a effectivement été mesuré dans le prélèvement de ce jour, du Métaldéhyde (fongicide) et deux métabolites pertinents du Flufenacet (herbicide) au-delà du seuil de 0,1 µg/L. Dans cet échantillon, la somme des pesticides et des métabolites pertinents mesurés excède aussi le seuil de 0,5 µg/L.

Les résultats de l'analyse indiquent donc une eau non conforme. Toutefois, la limite de qualité pour les pesticides n'est pas établie sur des données toxicologiques et est en général bien inférieure aux valeurs sanitaires.

Aussi, ces résultats n'ont pas entraîné de restriction d'usages de l'eau par l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, d'autant que ces mesures sont ponctuelles, et que dès l'analyse suivante (6 janvier 2025), l'eau était redevenue parfaitement conforme. Des traitements poussés assurent la qualité de l'eau produite à l'usine de Neuilly-sur-Marne.

L'ARS réalise des contrôles complets à une fréquence bimensuelle, et l'exploitant des installations surveille en permanence leur bon fonctionnement. Si un risque sanitaire devait être mis en évidence, les usagers en seraient immédiatement avertis.

L'eau du robinet peut donc continuer à être consommée sans risque pour la santé

Liens utiles

[La qualité de l'eau : une vigilance permanente](#)